



Département  
de la Haute-Savoie  
Arrondissement d'Annecy



## ↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 19 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – M. TRUFFET – Mme CHARVIER – M. CLEVY – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M DEPLANTE – M NICOLLET – Mme TERRIER – M HAMEK – Mme PAÏS – M ZARRELLA – Mme MARTINA – M ABRY – Mme AUGUSTIN – M VENI – Mme BURDIN – M FONTAINE – Mme DA COSTA – M PERRUISSET – M MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M DEMEZ – M GOURBIERE – M TAIX – Mme ROMAIN.

Absents excusés : Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à Mme LABORIER – Mme CROENNE qui a donné pouvoir à M BERNARD-GRANGER – Mme FAVRE qui a donné pouvoir à M TAIX

Mme Maude GALMICHE a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2026-05-09

**Nature : 7. Finances locales – 7.1. Décisions budgétaires**

**Objet : Autorisations de programme – Crédits de paiement 2026**

Rapporteur : Mme Edwige LABORIER, Adjointe au Maire

La procédure AP/CP (Autorisations de programme / Crédits de paiement) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Cette procédure permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme. Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2026, sur la création, mise à jour et clôture des AP et CP suivants :

Clôture de l'AP suivante car travaux terminés en 2025 :

- Action Cœur de Ville : Aménagement Rues des Ecoles, Tours, Montpelaz

Mise à jour des AP et CP suivants :

- Aménagements de carrefours sur la rocade
- Rénovation de l'école Léon Bailly
- Bâtiment Prévention Sécurité
- Requalification de l'entrée nord du centre-ville historique
- Ouvrages d'art – travaux de mise en sécurité
- Schéma directeur voirie
- Espace Jeunesse

Création de l'AP suivante :

- Travaux de voirie Route de Cessens (PUP)

Les éléments financiers sont les suivants :

| Libellé AP<br>Montants<br>(en €) | Action Cœur de Ville : Aménagement secteur Ecoles / Tours / Montpelaz (OP.69) | Aménagements de carrefours sur la rocade (OP.73) | Bâtiment Prévention Sécurité (OP.75) | Rénovation de l'école Léon Bailly (OP.76) | Requalification entrée nord du centre-ville historique (OP.78) | Ouvrages d'art – travaux de mise en sécurité (OP.79) | Schéma Directeur Voirie (OP.80) | Espace Jeunesse (OP.81) |
|----------------------------------|---|--|--------------------------------------|---|--|--|---------------------------------|-------------------------|
| <b>TOTAL (AP)</b>                | <b>4 900 000</b>  | <b>5 780 000</b>                                 | <b>4 426 470</b>                     | <b>3 015 000</b>                          | <b>1 900 000</b>   | <b>1 000 000</b>                                     | <b>1 200 000</b>                | <b>288 000</b>          |
| Réalisé 2022                     | 1 116 800   | 0.00   | 0.00                                 | 0.00                                      | 0.00   | 0.00   | 0.00                            | 0.00                    |
| Réalisé 2023                     | 1 232 060   | 96 423   | 0.00                                 | 93 014                                    | 0.00   | 0.00   | 0.00                            | 0.00                    |
| Réalisé 2024                     | 1 904 018.67  | 44 383.50  | 94 374.00                            | 1 105 157.54                              | 12 654.24  | 2 829.60   | 308 418.92                      | 0.00                    |
| Réalisé 2025                     | 297 634.14  | 242 945.17                                       | 334 861.86                           | 1 810 526.53                              | 343 693.03   | 82 862.42  | 223 103.66                      | 5 312.00                |
| <b>CP 2026</b>                   |   | <b>100 000</b>                                   | <b>600 000</b>                       | <b>6 301.93</b>                           | <b>1 543 652.73</b>  | <b>200 000</b>                                       | <b>200 000</b>                  | <b>200 000</b>          |

|         |  |              |              |  |  |            |           |           |
|---------|--|--------------|--------------|--|--|------------|-----------|-----------|
| CP 2027 |  | 500 000.00   | 2 472 234.14 |  |  | 200 000    | 200 000   | 82 688.00 |
| CP 2028 |  | 2 500 000.00 | 925 000.00   |  |  | 200 000    | 200 000   |           |
| CP 2029 |  | 2 296 248.33 |              |  |  | 314 307.98 | 68 477.42 |           |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Libellé AP         | <b>Travaux de voirie Route de Cessens (PUP) (OP.83)</b> |
| Montants<br>(en €) |   |
| <b>TOTAL (AP)</b>  | <b>350 000</b>  |
| <b>CP 2026</b>     | <b>175 000</b>  |
| <b>CP 2027</b>     | <b>175 000</b>  |

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

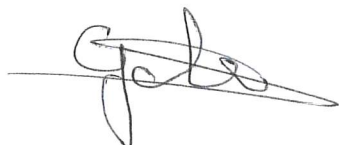
**Par 25 voix pour, 8 abstentions,**

**APPROUVE** les montants des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement comme indiqué ci-dessus.

**AUTORISE** les reports de crédits de Paiements automatiquement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2027 et le vote du budget 2027, à hauteur d'un 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'année 2026.

La Secrétaire de séance

Maude GALMICHE



Signé par : CHRISTIAN DULAC  
Date : 04/05/2026  
Qualité : MAIRE de RUMILLY



